

Délibération n°A2

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
5 juillet 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
19 juillet 2017

Objet :
Réforme de la carte judiciaire
– motion

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB20170711A2-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport n°A2 - réforme de la carte judiciaire – motion

A la suite des réformes territoriales, le département conserve à ce jour l'organisation judiciaire suivante :

- une Cour d'Appel située à Riom,
- un Tribunal de Grande Instance situé à Clermont Ferrand,
- trois Tribunaux d'Instance situés à Riom, Clermont-Ferrand et Thiers,
- deux conseils des prud'hommes situés à Riom et Clermont-Ferrand,
- un Tribunal de Commerce situé à Clermont Ferrand,
- un Tribunal Administratif situé à Clermont Ferrand.

Considérant la motion de la Conférence nationale des premiers présidents de chambres des cours d'appel réunie le 12 mai 2017, préconisant de ramener le nombre de Cours d'Appel à 20 soit d'en supprimer 16.

Considérant la motion adoptée par le Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Puy de Dôme le 23 juin 2017.

Considérant la nécessité d'assurer une présence territoriale qui permette à l'Etat de remplir une de ses missions régaliennes, celle de la justice, au plus près du citoyen.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, rejette une réforme et ses conséquences, qui :

- **supprimerait la Cour d'Appel de Riom,**
- **porterait atteinte au maillage territorial,**
- **ferait de son territoire un désert judiciaire,**
- **éloignerait la population du double degré de juridiction,**
- **priverait le territoire d'une institution nécessaire aux acteurs territoriaux,**
- **serait contraire au principe de l'accès au droit.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme,
A Riom, le 12 juillet 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB20170711A2-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017